



VINCENT DE COOREBYTER  
PROFESSEUR À L'ULB

The Vivi et Mennel, candidats à l'émission « The Voice » France, ont payé cher leur prise de parole, certes inappropriée, sur les réseaux sociaux quelque temps plus tôt. Désormais, une armée d'inquisiteurs du Net traque la moindre faille et condamne sans appel.

# Le droit à l'erreur

“

C'est un événement sans importance, sauf pour le principal intéressé, mais c'est un détail révélateur. Samedi soir, sur TF1, à l'émission *The Voice*, on a entendu parler pour la dernière fois d'un candidat qui a remporté toutes les étapes de ce concours jusqu'au 13<sup>e</sup> épisode inclus, mais qui a pratiquement disparu de l'image dès le deuxième épisode.

Son nom d'artiste est The Vivi, et il s'est attiré l'adhésion des coaches et du public dès sa première prestation, adhésion qui, lors des séquences enregistrées, l'a mené jusqu'en demi-finale et lui donnait une réelle chance de gagner le concours. Mais voilà, d'épisode en épisode, TF1 a pudiquement fait savoir qu'il ne participait plus à la compétition, avant de lâcher, samedi dernier, qu'il en avait été exclu. De fait, il a commis une imprudence et on lui a reproché une faute.

L'imprudence tient dans le fait d'avoir interprété une chanson d'Orelsan lors du premier tour de l'émission : The Vivi a été exclu du concours deux jours après la diffusion de cette prestation. Deux jours, soit le temps nécessaire pour des internautes, alertés par la réputation sulfureuse d'Orelsan, d'exhumer des tweets jugés racistes, sexistes et homophobes publiés par The Vivi quelques années auparavant, à l'âge de 17 ans. Même si, après son exclusion en raison de cette faute, TF1 n'a pas pu éviter de le laisser réapparaître à l'écran dans de très courtes séquences enregistrées qu'il était impossible de couper au montage, The Vivi a subi un traitement digne du négationnisme soviétique, de l'époque où l'on retouchait des photos officielles pour effacer l'image de certains cadres du régime qui avaient été désignés comme des traîtres dans l'intervalle.

Ce qui frappe, dans cette affaire, c'est que l'on n'a tenu aucun compte des excuses de l'intéressé, qui n'ont pourtant

*Excités par un détail qui leur semble suspect, ces procureurs électroniques finissent par exhumer des paroles malheureuses qu'ils dénoncent haut et fort sur les réseaux sociaux*

pas tardé : « Depuis ce matin, je vois de vieux tweets qui ressortent, que j'avais écrits quand j'avais 17 ans. En relisant ces messages, j'éprouve un sentiment de honte. Ce sont des propos de cours de récré d'un ado inconséquent qui me font froid dans le dos. Je ne pensais pas un mot de ce que j'ai écrit. Je demande pardon à toutes les personnes que j'ai pu offenser avec ces messages honteux. » Et ce qui frappe davantage encore, c'est le parallèle entre les mésaventures de The Vivi et celles de Mennel, en 2018.

## Le cas de Mennel, elle aussi passée à la trappe

L'imprudence de Mennel a été de donner sa première prestation à *The Voice* – qui était remarquable – en portant un foulard. Un foulard plutôt élégant, qui faisait ressortir son visage lumineux : elle aussi apparaissait comme une gagnante en puissance. Mais ce foulard a excité les internautes à la recherche d'une faute, forcément d'ordre islamiste dans leur esprit, et cela n'a pas manqué. On a retrouvé sur les réseaux sociaux d'anciens messages de la jeune candidate, postés après les attentats de Nice et de Saint-Etienne-du-Rouvray et effacés depuis, dans lesquels Mennel accusait le gouvernement d'être « les vrais

terroristes » et mettait en doute l'attentat de Nice. Sous la pression, elle a annoncé son retrait de l'émission, après avoir présenté des excuses pour ces propos de jeunesse.

Nous voici donc dans une société inclusive, bienveillante, ouverte à toutes les formes de différence et d'identité, mais dans laquelle on n'a plus le droit à l'erreur. TF1, qui va dans le sens du vent pour ne pas perdre son leadership, multiplie les téléfilms et les séries qui incarnent ses valeurs d'inclusion et de tolérance : le 10 mai, la chaîne diffusera un nouveau film dont l'héroïne est une jeune trisomique. Mais, dans le même temps, des artistes sont blacklistés au nom d'une faute de jeunesse qui risque de les poursuivre pendant toute leur carrière.

## Des procureurs électroniques

Comment raisonnent ces internautes qui s'arrogent le droit d'enquêter sur le Net, de juger et de condamner ? Ils raisonnent, en fait, comme on le fait depuis des siècles, sans rien entendre de ce que nous enseignent les sciences humaines.

Excités par un détail qui leur semble suspect, ces procureurs électroniques finissent par exhumer des paroles malheureuses qu'ils dénoncent haut et fort sur les réseaux sociaux. Ils prennent la partie pour le tout, ils tiennent ces déclarations pour révélatrices d'une personnalité profonde, ce qui les autorise à juger. Les personnes incriminées sont définies comme racistes, sexistes ou islamistes sur la base de quelques phrases, infime partie de ce qu'elles ont pu dire ou faire depuis leur naissance. Elles sont réduites à un acte condamnable qui les essentialise, qui leur colle à la peau, qu'on présente comme leur être même, celui qui les rend infréquentables. Alors que nous évoluons profondément avec l'âge, nos procureurs raisonnent comme si notre identité était

fixe et constante, comme si un tweet posté à 17 ans traduisait encore les valeurs d'une personne de 20 ou de 30 ans. Aucune place n'est laissée à la complexité des parcours de vie, ni à cette notion bien connue qui s'appelle la liberté, et qui postule qu'une personne peut se défaire de ce qu'elle a fait, peut se dépasser ou se renier.

## Une condamnation hors contexte

Par ailleurs, dans ce procédé, on ne tient aucun compte de l'âge ou des circonstances : on condamne hors contexte et sans appel. L'adolescence et la jeunesse sont l'âge des éclats et des excès, d'une recherche d'affirmation qui conduit à des emportements peu réfléchis, d'une vie en bande au cours de laquelle on tente de s'insérer en suivant la pente dominante du groupe. Alors qu'une même personne s'exprime de manière différente selon le milieu et selon les interlocuteurs qui l'entourent, des tweets qui ont été lancés dans un cadre social bien précis, sous-tendus par la volonté de plaire ou de se démarquer, sont rapportés, non pas à leur contexte concret, mais à une menace globale – l'homophobie, le terrorisme, le sexisme... – dont l'auteur est tenu pour complice, de sorte que sa faute individuelle est alourdie d'une culpabilité collective.

A tout ceci s'ajoute l'effet de meute propre aux réseaux sociaux, qui est désormais bien connu. Il n'est plus nécessaire, aujourd'hui, qu'une foule soit physiquement rassemblée dans la rue pour qu'elle se livre à un lynchage : elle se constitue en quelques heures sur le Net, et tire sa certitude de bien juger d'un effet de miroir, chacun trouvant de quoi conforter sa conviction dans la conviction affichée par les autres. Suspicion, essentialisation, condamnation sans appel et effet de meute : le XXI<sup>e</sup> siècle ressemble étrangement à des périodes que l'on espérait révolues.



CE JEUDI, LA CHRONIQUE « #VISAPOURLAFLANDRE » DE BÉATRICE DELVAUX, ÉDITORIALISTE EN CHEF



Si l'UE avait un semblant de décence, une troïka devrait être envoyée au Luxembourg, ses banques devraient être fermées. Mais ils ne font cela qu'aux populations des pays qu'ils appauvrissent pour leurs seigneurs technoféodaux qui cachent leur pognon au Luxembourg...

Yanis Varoufakis Ancien ministre grec des Finances



Il y a une forte présence de multinationales en Belgique et les niches fiscales pullulent. Nos gouvernements successifs ont fait de très gros cadeaux fiscaux à certaines entreprises. Encore aujourd'hui, il est possible de payer moins de 4 % d'impôt des sociétés, au lieu de 25 %

Étienne de Callatay Chef économiste d'Orcadia

”

## AUSSI SUR LE SITE



### Carte blanche : pourquoi avoir écarté les enseignants du plan de vaccination prioritaire ?

Il semblait logique d'inscrire les métiers de l'enseignement dans l'une des phases de priorité du plan de vaccination. Et pourtant, il semblerait que le personnel enseignant n'est toujours pas considéré comme exerçant « une fonction sociale essentielle », déplore Yannick Ziegler, enseignant à Bruxelles.

[plus.lesoir.be](https://plus.lesoir.be)